

L'accueil des sportifs de haut niveau

(mercredi 13, 14.00, 20')

Chantal Acheré (FIED), Ronan Chabauty (FIED), Laurent Frécon (mission Grand INSEP) représenté par sa communication

Intro

(Ronan Chabauty)

C'est en juin 2016 que la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED) a signé une convention avec l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP). Conclusion d'un Groupe de travail comprenant côté FIED Véronique Chazotte (Marseille, Dir du CTES), Chantal Acheré (Lille, SG adjointe FIED), Ronan Chabauty (Besançon, ex Président FIED); et côté INSEP Laurent Frécon (CREPS PACA de Boulouris, Pilote de l'équipe projet sur l'EAD pour le compte du Grand INSEP)

Objectif de cette convention: la formation des sportifs de haut niveau (SHN). Il s'agit de faciliter l'accès aux études universitaires à distance, et leur déroulement, aux SHN qui ont le courage de vouloir les mener de pair avec leur (brève) carrière sportive.

Les problèmes sont connus - éventail des formations proposées, dates et délais d'inscription, suivi des études, localisation et dates des examens - pour un public fortement contraint par les exigences sportives - lourdeur et intensité de l'entraînement, rattachement dans sa discipline et planification de son parcours, périodes de stage et de compétition.

La FIED souhaite à travers cette convention apporter son réseau et l'engagement d'un certain nombre de ses membres. L'INSEP sa stature nationale.

Tout ceci s'inscrivant dans un cadre maintenant explicitement défini : par la loi du 27 novembre 2015, visant à protéger les sportifs de haut-niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale; ainsi que celle du 24 avril 2017 relatif à la mise à disposition d'enseignements à distance dans les établissements d'enseignement supérieur.

Laurent Frécon devait être avec nous pour nous faire part du constat de l'INSEP et des perspectives envisagées. Il n'a pu en définitive se libérer, mais nous a fait parvenir un texte que nous allons maintenant lire en son nom, avant de conclure.

Communication de Laurent Frécon

(lue en son nom par Chantal Acheré et Ronan Chabauty)

La FIED et le monde du sport de haut-niveau : les raisons d'un partenariat :

- La signature d'un accord-cadre le 16 juin 2016, relatif au développement de l'enseignement universitaire à distance à destination des SHN, entre l'INSEP et la FIED, a représenté un moment important : il a concrétisé un travail de plus de deux ans de rapprochements entre l'Insep, les établissements du réseau national et la FIED.
- Cet accord-cadre traduit la vitalité du Grand INSEP et la volonté de cette organisation

de centres de haut niveau de proposer des dispositifs performants pour la réussite du double projet/projet de vie des SHN. C'est la raison d'être du Grand INSEP : apporter une réelle valeur-ajoutée aux fédérations et à leurs projets de performance.

· Nous sommes heureux de nous associer à la Fédération interuniversitaire d'enseignement à distance pour ce beau partenariat, au titre du Grand INSEP que j'ai l'honneur de piloter.

Quels sont les enjeux de ce partenariat justement ?

· Face aux exigences de plus en plus fortes demandées aux SHN dans le cadre de leur préparation, il n'apparaît pas toujours simple de mettre en place, dans le système éducatif français, des changements importants qui bouleversent les approches classiques de l'étudiant présentiel.

· Il n'est plus de mise d'exiger d'un étudiant qu'il quitte son lieu d'entraînement pour venir sur des périodes longues à l'Université ou qu'il soit confronté à des difficultés pour suivre son cursus, même avec une Faculté toute proche de son lieu d'entraînement.

· **Une des réponses est l'enseignement à distance (EAD)**

· Une très grande majorité de rapports divers indiquent qu'il faut tendre vers le développement de ce type d'enseignement et généraliser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour accompagner les sportifs de haut-niveau.

· **Le dernier point fort en date, constitue son inscription, dans la loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015, visant à protéger les sportifs de haut-niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale.**

· Dans un premier temps, avec le réseau du haut-niveau, piloté par l'INSEP, un grand nombre de travaux ont déjà été effectués dans ce domaine avec la mise en exergue d'un certain nombre d'expériences, de partenariats. Des outils (charte, guide de préconisations...) ont pu, également, commencer à être construits.

· Cela s'est poursuivi activement, avec la mise en place, dans le cadre du Grand INSEP, d'une équipe-projet pleinement dédiée à l'enseignement à distance et sur laquelle un « coup de projecteur » sera réalisé ultérieurement.

Qu'en est-il des relations avec la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance ?

· Elles existent depuis un certain nombre d'années même si elles n'ont pas été, dans un premier temps, formalisées. On peut les scinder principalement en 3 périodes :

- 1) Cela a commencé sur le site de Prémanon. Les biathlètes et les fondeurs qui, pour poursuivre notamment, leur cursus universitaire étaient inscrits à la faculté des sciences de Marseille. La distance kilométrique, entre le Jura et les Bouches du Rhône est réelle et importante mais les résultats furent présents, avec des SHN en réussite au niveau de leur parcours universitaire.
- 2) La collaboration a ensuite pris une tournure plus officielle et s'est trouvée véritablement renforcée avec la signature d'une convention entre le CREPS PACA et la FIED le 18 janvier 2010. Le site de Boulouris, relativement éloigné des centres universitaires de Nice et de Toulon s'est trouvé dans l'obligation de rechercher des solutions, pour que ses SHN post-bacs puissent continuer à étudier tout en restant s'entraîner sur place. Le partenariat avec la FIED s'est alors inscrit comme une évidence.
- 3) A partir de 2010, et jusqu'à aujourd'hui, un travail en commun s'est établi entre la FIED et les établissements du Grand INSEP.

Cet accord-cadre va permettre d'officialiser et de renforcer les relations entre nos

institutions respectives au profit des étudiants sportifs de haut-niveau :

§ **en apportant, de notre côté, à la FIED, un public spécifique, croissant, identifié et reconnu mais qui se trouve, totalement ou partiellement, empêché de suivre des enseignements dispensés en présentiel**

§ **en bénéficiant de l'expertise et de toute l'expérience de la FIED, qui s'avère être un véritable facilitateur au profit de nos sportifs.**

Cette « relation de sens » est dorénavant inscrite dans le marbre, au plan national, avec la signature de cet accord cadre.

L'important est de pouvoir la faire perdurer et la renforcer !

Autrement dit, ce qui est primordial à notre niveau et pour lequel le concours de la FIED est essentiel :

- Possibilités d'inscriptions, le plus longtemps possible, au cours de l'année,
- Délocalisation des partiels dans le respect d'un cahier des charges : **le fait de pouvoir le faire dans un établissement public comme le CREPS serait une réelle opportunité** *(mis en rouge par votre serviteur, car c'est une chose que l'on doit/devrait pouvoir faire)*
- Planification spécifique des examens à destination des sportifs de haut-niveau
- Renforcement du tutorat de l'Université d'accueil
- Un travail en commun avec la FIED sur l'autonomie et la responsabilisation de l'étudiant SHN et le comment apprendre à apprendre à distance

Laurent Frécon récapitulait ensuite ce qu'il restait à faire pour son institution et pour notre travail coopératif ; puis terminait en regrettant que nous n'ayons pu cette année trouver une solution au cas de la jeune Lisa Pou qui souhaitait s'inscrire en psychologie, mais n'a été acceptée ni à Paris 8, ni à Aix, ni à Rennes pour des raisons de date d'inscription.

Conclusion

(Ronan Chabauty)

Ce cas non résolu d'une vraisemblable future athlète olympique m'amène à revenir brièvement, et à conclure, sur le comment de cette convention.

Nous savions bien quelles étaient, quelles sont, les contraintes des différents centres FIED quant à la gestion de leur scolarité et c'est la raison pour laquelle nous avons explicitement écrit dans cette convention que la FIED "indique pour chaque établissement de la FIED partie prenante du projet un correspondant SHN spécifique" (cf Article 2. Apports des parties) Bémol à notre déclaration d'intention, malheureusement habituel.

En l'occurrence les universités évoquées ne sont pas (encore) "parties prenantes du projet" et n'ont pas de "correspondant SHN spécifique", bref, ne s'étant pas (encore) intéressées au problème posé elles n'ont pas été en mesure de le régler.

Si cette intervention a pu sensibiliser certains membres de la FIED au cas des SHN et les amène maintenant à rentrer dans la danse, elle aura atteint son but.